

Année 1 (2017/18) – Année 2 (2018/19)

Axe n°1

Accueillir, accompagner les élèves et permettre à chacun d'acquérir l'autonomie nécessaire à sa réussite

Objectifs

- a. Aider l'élève à réussir son entrée en 6^{ème} et en 2GT
- b. Renforcer le suivi personnalisé de chaque élève et l'accompagner par des dispositifs adaptés
- c. Amener les élèves sur des choix raisonnés et judicieux d'orientation
- d. Développer l'usage du numérique au service de la pédagogie

Méthodes

a- Rendre plus efficace la liaison avec le primaire pour le collège, et les collèges du secteur pour le lycée : création puis exploitation des « PPRE passerelles » ou de tout autre type de document de suivi; concertation pédagogique régulière entre enseignants (commissions de liaison) ; participation des enseignants de CM2 ou des directeurs d'école à la constitution des classes de 6^{ème}, des professeurs principaux des collèges du secteur et des CPE à la constitution des classes de 2GT.

En 6^{ème} : améliorer l'accompagnement des élèves à leur entrée au collège : en organisant un accueil des élèves de CM2 au cours de l'année scolaire précédant leur entrée au collège, un temps spécifique pour les 6èmes lors de la rentrée scolaire.

En 2GT : accueillir des élèves de 3^{ème} sur certains cours (ex : TP) ; améliorer l'accompagnement des élèves à leur entrée au lycée : en organisant un temps spécifique lors de la rentrée scolaire puis un accompagnement dès le début de l'année (ex : entretien personnalisé à l'entrée en 2GT, « parrainage » entre des élèves de Terminale et des élèves de 2GT), des stages de remise à niveau (prévus par la réforme 2010 du lycée).

Améliorer la communication entre les équipes (professeurs, CPE) du collège et des écoles, du lycée et des collèges du secteur pour une meilleure continuité du parcours de l'élève.

b- Développer les dispositifs d'excellence - cf option LCE ouverte pour la Rentrée 2019 au collège (classes bi-langues, langue rare, section européenne au lycée, langues anciennes, options...), poursuivre ou construire les séances d'approfondissement dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

A partir d'un diagnostic transversal des compétences de l'élève ou des évaluations réalisées, généraliser les dispositifs d'aide (accompagnement personnalisé, module de prévention du décrochage, PPRE notamment pour les redoublants (mise en place systématique depuis la Rentrée 2019), études dirigées, tutorat, stages de remise à niveau,

Année 1 (2017/18) – Année 2 (2018/19)

stage de préparation aux examens, inclusion des élèves en situation de handicap...); associer le personnel de Vie Scolaire aux aides pédagogiques, notamment dans le cadre des PPRE.

Poursuivre les entraînements aux examens de la 3^{ème} à la Terminale.

Mener une réflexion pour la mise en place d'une évaluation positive, bienveillante et compréhensible pour les élèves.

Favoriser les projets pédagogiques innovants proposés par les enseignants.

c- Donner une meilleure visibilité au **Parcours Avenir** en prolongeant certaines actions conduites et en y intégrant notamment : des temps pour l'éducation à l'orientation de la 3^{ème} à la Terminale ; des partenariats actifs avec les lycées professionnels pour les niveaux 4^{ème} et 3^{ème} ; l'intervention des ambassadeurs du lycée auprès des élèves de 3^{ème}; des partenariats avec les établissements offrant des formations post-bac pour le lycée ; l'organisation des mini-stages en série technologique en 2GT ; des stages en entreprise pour les élèves de 2GT (semaine du Bac blanc et fin d'année) ; le forum des anciens élèves pour les élèves de 1^{ère} et Terminale ; des conférences à destination des élèves de Terminale sur le post-bac ; l'intervention au CDI de parents d'élèves pour présenter leurs métiers (à destination des collégiens et des lycéens).

Favoriser le dialogue avec les parents.

Poursuivre les réunions à destination des parents sur l'orientation : en 3^{ème}, en 2GT et en Terminale.

d- Usage du numérique : former les enseignants à l'usage du numérique ; créer de nouveaux usages pédagogiques du numérique.

Année 1 (2017/18) – Année 2 (2018/19)

Axe n°2

Partager un climat scolaire propice à l'épanouissement de chacun

Objectifs

- a. Renforcer l'action du C.E.S.C. sur la santé, la citoyenneté, le développement durable
- b. Mener une réflexion sur le temps scolaire et sur l'organisation des locaux
- c. Mieux structurer et donner davantage de sens à l'action éducative
- d. Rendre l'élève acteur au sein de l'établissement, le responsabiliser

Méthodes

a- Mettre en place, en concertation avec le CESC, le **Parcours Santé** et le **Parcours Citoyen** de l'élève, en fonction des besoins des élèves ; former des personnels et des élèves, notamment aux gestes de premiers secours.

Rechercher l'Ecolabel E3D pour impulser une action collective dans la Cité Scolaire (cf vote en conseil d'administration d'avril 2019)

b- Créer un groupe de travail et de réflexion sur le temps scolaire (dont le temps méridien). Améliorer l'accueil des membres de la communauté éducative et des visiteurs.

c- Rédiger un unique règlement intérieur pour l'ensemble de la Cité Scolaire, en précisant les spécificités du collège et du lycée ; harmoniser les pratiques sur l'ensemble de la Cité Scolaire et appliquer de façon collective les règles de conduite.

d- Former les délégués élèves et les élèves du CVL/CVC et de la MDL ; impulser des actions communes CVC/CVL.

Mettre en place des aides entre les élèves (entraide en cas d'absence, tutorat, médiateur...).

Valoriser l'implication des élèves dans le livret du collégien ou le livret scolaire du lycéen.

Responsabiliser l'élève face à ses actes.

Année 1 (2017/18) – Année 2 (2018/19)

Axe n°3

Communiquer, ouvrir l'établissement sur l'extérieur et développer les partenariats

Objectifs

- a. Optimiser la communication au sein de la communauté éducative
- b. Valoriser les actions de l'établissement à l'extérieur
- c. Consolider les actions culturelles et internationales, ainsi que les partenariats scientifiques
- d. Développer les partenariats institutionnels et associatifs.

Méthodes

a- Maintenir le bulletin hebdomadaire d'information (La Lettre de Rabelais) à destination des personnels et des familles.

Optimiser l'ENT pour la communication entre les différents membres de la communauté éducative, ainsi que le suivi des élèves.

Dégager des temps de concertation, afin de communiquer transversalement et échanger des informations.

Maintenir les rencontres régulières entre la Direction et les présidents des fédérations de parents d'élèves.

b- Utiliser les différents outils et actions (site Web, parutions extérieures, réseaux sociaux, Portes ouvertes, visibilité lors de manifestations extérieures, valorisation et visibilité du parcours d'élèves lors de leurs études post-bac...) pour développer une image positive de l'établissement. Insérer le bulletin hebdomadaire destiné aux familles sur le Site Web du collège et du lycée pour une meilleure visibilité de la dynamique de l'établissement.

c- Poursuivre et accentuer les actions d'ouverture internationale et culturelle, en veillant à les insérer dans un parcours construit et cohérent, le PEAC (*parcours d'éducation artistique et culturelle*).

d- Créer des partenariats pédagogiques avec des clubs associatifs locaux.

S'engager dans la formation continue dans le cadre du GRETA.

Le développement de ces trois axes est évidemment fédéré à notre mission principale de transmission du savoir et de communication du bonheur d'apprendre afin de forger des êtres libres capables d'exercer leur jugement sur le plan intellectuel et moral, d'être les citoyens de demain.